



Bulletin d'information de l'agriculture biologique en Nouvelle-Calédonie, Janvier 2020

Bonne année 2020 de l'ensemble de l'équipe !

Santé, réussite dans vos projets bien évidemment mais aussi de l'épanouissement dans votre engagement au sein de notre, de votre association. Les salariés demeurent à votre écoute pour développer l'association à votre image !

A venir très prochainement

A vos agendas ! Qu'on se le dise, Bio Calédonia invite ses membres à la tribu de Gohapin, les samedi 22 et dimanche 23 février 2020 !

Au programme, des échanges entre vous sur les valeurs défendues par l'association et la proposition d'une charte Bio Calédonia

[Plus d'info ici](#)



Démarrage de l'action **Ferme de Démonstration du projet PROTEGE** (11ème FED) où nombreuses sont les fermes dont les productions sont déjà labellisées Bio Pasifika

Groupes de travail par filière pour préciser ce que la NOAB préconise. Les chantiers débutés avec la filière bovine vont avancer sur des propositions concrètes au cours de ce premier trimestre 2020 (en lien avec le projet PROTEGE)



Recrutement au sein du **Pôle Signe de Qualité et d'Origine (SIQO)**, basé à la CANC, d'un.e chargé.e de valorisation commerciale des labels présents en Nouvelle-Calédonie



Prochain **Comité Territorial de Certification** prévu le jeudi 20 février 2020

Actualités



Légende : de gauche à droite ; Claire Lataste, Karen Mapusua, Franck Soury-Lavergne, Clément Gandet, Jim Pierce

- **Visite de la Pacific Organic & Ethical Trade Community (POETCom)** représentée par Jim Pierce (coordinateur) et Karen Mapusua (Vice-Présidente de l'IFOAM et membre de la CPS) les 26-27 et 28 novembre 2019, qui coordonne la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique. Le compte-rendu des échanges est à votre disposition sur [simple demande](#).
- **Formation à l'inspection** le 18 décembre 2019 à Bourail, au centre du village et sur le terrain Isabelle Benardeau. Ce sont 16 adhérents qui viennent grossir les rangs des inspecteurs de notre système SPG ! Comme tout système qualité, nos

exercice réalisé par nos adhérents au moins une fois tous les 2 ans, afin de se tenir informés et de partager avec d'autres adhérents Bio Calédonia. En outre, nous attendons à ce que les futurs stagiaires de cette formation aient suivi au moins une inspection avant de venir en formation (*procédures en cours de validation*).

- L'équipe salariée est au complet avec Hnaéla Pierson, **la nouvelle animatrice pour la Province Sud**. Elle anime les groupes locaux de Bourail, La Foa, Nouméa, Païta et Yaté et accompagne tous nos producteurs du Sud. Pour toute information sur l'obtention du label Bio Pasifika, vous pouvez la contacter par téléphone au 74 78 15 ou par mail : sud@biocalledonia.nc

Questions techniques



Lors de la visite de la POETCom, des sujets techniques ont aussi pu être abordés dont voici les recommandations :

- **Cosmétique bio** : Comme l'avait souligné le Conseil d'Administration, les cosmétiques ne sont labellisés que sur des normes privées, spécialisées et distinctes des normes agricoles en bio. Le domaine d'application de la NOAB n'inclut donc pas les cosmétiques.
- **Semences** : La dérogation établie au point 4.1.2 de la NOAB et prolongée dans la guideline POS1/2013 autorisant l'utilisation de semences conventionnelles non-traitées en cas d'indisponibilité de semences biologiques, ou en dernier recours, l'utilisation de semences traitées avec un produit non-systémique, est valide jusqu'au **31/12/2020**. Ces semences non-bio traitées avec un produit de contact doivent être automatiquement lavées. *Pour rappel*, les semences traitées avec un produit systémique sont interdites.
- **Amendements locaux** : La POETCom a réaffirmé l'impératif de valoriser la matière organique locale (végétale comme animale) sous forme d'amendement et de compost, même si les matières premières ne sont pas labellisées bio. Tout amendement ou compost est autorisé dans le cadre d'une labellisation Bio Pasifika, à partir du moment où il n'y a aucune suspicion de présence d'OGM ou de traitements phytosanitaires récents. En cas de doute, des analyses peuvent être demandées. Aucune obligation n'est faite concernant la tenue d'un cahier de suivi du compostage. Cependant, la montée en température et le temps de compostage doivent répondre à des enjeux sanitaires élémentaires. Un note technique vous sera proposé à validation au sein de votre GL.
- **Poules pondeuses** : La décision du Comité de Litige qui s'est tenu en 2018 a été confirmé : les œufs d'une poule pondeuse conventionnelle peuvent être vendus en bio après 42 jours de conversion où la poule a été élevée en respectant toutes les exigences de la NOAB. Cependant, sa viande ne pourra pas être vendue en bio.
- **Guides de Lectures** : L'équipe de la POETCom souligne la nécessité de mettre en place des guides de lecture par filière pour appuyer le développement de la bio et l'adoption du cahier des charges Bio Pasifika. Cependant, Bio Calédonia est le seul organisme de labellisation Bio Pasifika à travailler sur les filières animales, c'est pourquoi nous soulevons de nombreuses questions non-éludées par rapport à notre référentiel. En 2020, Bio Calédonia animera le travail de rédaction de guides de lectures sur les filières bovines et avicoles *dans le cadre du projet PROTEGE* afin de répondre aux mieux aux questions des producteurs.

Produits de protection des cultures

Bio Calédonia a décidé de se rattacher à la liste des produits de protection des cultures autorisés en Agriculture Biologique mise à jour régulièrement par l'[INAO](#). En cas de doute, vous pouvez vous référer à cette liste, disponible [ici](#). Néanmoins, cette liste doit être croisée avec les réglementations calédoniennes. Cette règle vient donc compléter les annexes de la NOAB et la guideline P1/2013 de la POETCom autorisant les intrants "utilisables en agriculture biologique" par un autre membre de l'IFOAM.

Filière apicole : groupe de travail sur les cires

Composé des apiculteurs labellisés Bio Pasifika, un groupe de travail a été formé à la suite de la campagne d'analyses multi-résidus de cires qui a eu lieu en Novembre 2019. L'objectif était de rétablir collectivement les règles concernant la cire dans le cadre de la labellisation, en prenant en compte la réalité locale et la santé des colonies d'abeilles.

- **Toute cire d'import est complètement INTERDITE.**

Les cires autorisées en bio sont :

Origine de la cire	Justificatif
Cire d'opercule auto-produite	Traçabilité via le cahier d'élevage et le cahier de miellerie, concordance entre la quantité de miel extraite et la quantité de cire d'opercule disponible
Cire de corps auto-produite	Analyse multi-résidus indemnes
Cire d'opercule extérieure à l'exploitation	Analyse multi-résidus indemnes

- **La règle est la tolérance zéro sur les cires d'opercule et sur toute cire que l'on introduit dans les ruches.**

Dans le cadre d'une **conversion**, si des **analyses** sont nécessaires, elles doivent être **effectuées avant que la cire ne soit introduite dans les ruches** et que le changement des cadres ait commencé.

- **Les règles établies demeurent :**
 - Le délai de conversion des colonies est d'un an.
 - Le label Bio Pasifika en conversion est accessible lorsque 100% des cadres des hausses et 50% des cadres des corps ont été changés avec des cires respectant les exigences détaillées ci-dessus.
 - Le label Bio Pasifika Garanti est accessible lorsque 100% des cadres ont été changés avec des cires respectant les exigences détaillées ci-dessus.

Labellisation



Le Comité Territorial de Certification de Bio Calédonia s'est tenu le 21 novembre dernier et a répondu favorablement à la labellisation Bio Pasifika des candidatures suivantes :

- **Caroline Faivre à Dumbéa** : produits transformés issus de sa production apicole (déjà labellisée)
- **Catherine Guillaume à Boulouparis** : verger, maraîchage, sirops, confitures, luffa, coton.

- **Isabelle Benardeau**, maraîchère à Gouaro, et **Aurélie Blum**, maraîchère à Boghen, toutes deux fidèles labellisées Bio Pasifika depuis 2012, ont vu leur **labellisation renouvelée** encore une fois.

Pour finir

Cette rubrique est la vôtre !

Cette lettre nous permet d'échanger, de partager l'actualité de l'association et de ses membres, de relayer des informations mais nous savons que vous avez des idées pour l'améliorer et la faire évoluer.

L'équipe est à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter !

- Adhésion 2020, [c'est par ici](#) ! et n'oubliez pas de compléter l'engagement qui vous concerne
 - [Producteur SPG](#)
 - [Consommateur](#)
 - Producteur par inspection externe (pas encore fonctionnel)



Label Bio Pasifika



Copyright © 2020 Bio Calédonia, All rights reserved.

Vous pouvez vous désinscrire de la liste de diffusion :
direction@biocaledonia.nc

